

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté

NOR : AFSZ1330035A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du c du 1^o de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État), au lieu de : « M. Benoît BROCARD, préfet du Territoire de Belfort », lire : « Le préfet du Territoire de Belfort ».

Article 2

Au a du 4^o de l'article 1^{er} susvisé (membres nommés au titre du a du 4^o de l'article D. 1432-15-I, représentants d'associations de patients), la nomination de M. Pierre BURTHEY est abrogée.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE